
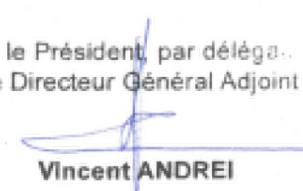


Bureau syndical du 18 octobre 2018

DELIBERATION N° 2018-10-069

Demande de subvention pour la création d'une rupture de charge du tri sur la commune de Saint Florent et l'acquisition de matériel d'exploitation

Nombre de membres 24			L'an deux mille dix-huit, le dix-huit octobre à dix heure, l'assemblée délibérante légalement convoquée par le Président, s'est réunie dans les locaux du SYVADEC situé dans la zone artisanale, à Corte sous la présidence de Monsieur François TATTI, Président. Madame Marie- Laurence SOTTY a été désignée secrétaire de séance. Le quorum étant atteint le bureau peut valablement délibérer
En exercice	Présents	Votants	
23	12	12	
Présents : Messieurs : TATTI François, GIANNI Don Georges, ARMANET Guy, POLI Xavier, PAJANACCI Jean, GUIDONI Pierre, GIORDANI Jean- Pierre, LACOMBE Xavier, VIVONI Ange-Pierre, MATTEI Jean-François, BERNARDI François,.			
Présentes : Madame : SOTTY Marie-Laurence.			
Absents : Mesdames : BATTESTINI Serena et ZUCCARELLI Marie Messieurs : MILANI Jean-Louis, GIFFON Jean-Baptiste, VALERY Jean-Noël, FAGGIANELLI François, HABANI Yohan, MICHELI Felix, FILONI François, DE MEYER Jean-Michel et MELA François.			
Certifié exécutoire, après transmission en Préfecture le : 23/10/2018 et de la publication de l'acte le: 23/10/2018		 <p>Pour le Président, par délégation Le Directeur Général Adjoint  Vincent ANDREI</p>	

Accusé de réception en préfecture
02B-200009827-20181018-2018-10-069-DE
Date de télétransmission : 23/10/2018
Date de réception préfecture : 23/10/2018

Monsieur Pierre GUIDONI, Vice-Président expose

Afin d'accompagner le fort déploiement du tri et l'augmentation des tonnages collectés, la commission infrastructure a validé la réalisation de travaux d'agrandissement des sites de rupture de charge existants ou la création d'infrastructures de transfert dédiées au tri. L'opportunité de la mise à disposition d'un terrain de 1 000 m² au nord-ouest en continuité de la recyclerie de Saint Florent par la commune permet la création de ce type d'équipement.

Les travaux consistent en la création de quatre alvéoles couvertes pour les flux de tri, la création de murs pour la gestion des niveaux, la création de dalles permettant l'implantation des équipements et le stockage des bennes, la création d'une dalle pour la rupture de charge nécessaires pour les bio déchets, l'installation de clôtures, d'éclairage ainsi que l'aménagement d'une voie d'accès dédié à la desserte de l'équipement. L'optimisation du site nécessite également l'acquisition d'un engin pour le chargement des remorques. L'ensemble du projet est estimé à 435.000 € HT pour un début d'exécution en 2019.

Le financement envisagé pour l'opération est de 70 % provenant de subventions sollicitées auprès de l'ADEME et de l'Office de l'Environnement de Corse soit un montant de 304.500 € et de 30 % soit 130.500 € sur fonds propres du Syvadec auxquels s'ajoute la TVA

Il est proposé aux membres du bureau d'approuver ce plan de financement, d'autoriser le Président ou son représentant à solliciter des subventions à hauteur de 70 % auprès de l'ADEME et de l'Office de l'Environnement de la Corse

Le Bureau syndical, après en avoir délibéré:

VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L.5211-1 et L.5711-1

VU la délibération 2014-05-24 du 20 mai 2014 portant délégation d'attributions du Comité au Bureau,

Considérant la nécessaire mise en œuvre d'infrastructures pour la montée en charge des tonnages liés au tri

Considérant l'avis favorable de la commission infrastructures réunie le 5 juillet 2018

Considérant que les crédits sont prévus sur le plan pluriannuel d'investissement

Ouïe l'exposé de M. Pierre GUIDONI, Vice Président,

A l'unanimité,

- Donne acte au rapporteur des explications entendues,
- Approuve le Plan de financement afférent à cet aménagement et aux acquisitions induites
- Autorise Monsieur le Président ou son représentant à solliciter les partenaires financeurs au meilleur taux.
- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération dans la limite des crédits budgétaires

Fait et délibéré à Corte les jours, mois et an que dessus,



Pour extrait certifié conforme,
Le Président,

François TATTI

Accusé de réception en préfecture
02B-200009827-20181018-2018-10-069-DE
Date de télétransmission : 23/10/2018
Date de réception préfecture : 23/10/2018

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs du SYVADEC et peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif

Accusé de réception en préfecture
02B-200009827-20181018-2018-10-069-DE
Date de télétransmission : 23/10/2018
Date de réception préfecture : 23/10/2018